

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>		
ECO4510	040	Automne 2023		
<i>Titre</i>	Économie du sport professionnel			
<i>Horaire</i>	jeudi 18h00 - 21h00			
<i>Enseignant</i>	Philip Merrigan, Max Blouin			
<i>Courriel</i>	merrigan.philip@uqam.ca	<i>Local</i>	DS-5979	
<i>Courriel</i>	blouin.max@uqam.ca	<i>Local</i>	DS-5909	
<i>Heures de disponibilité</i>	sur RDV			

Objectifs

Ce cours se concentre sur les quatre sports majeurs en Amérique du Nord (le football américain, le baseball majeur, la NBA au basket, et la LNH au hockey) et sur les ligues européennes de foot. Nous présentons des explications économiques des comportements des ligues professionnelles ainsi que des propriétaires des équipes qui évoluent dans ces ligues. Nous traitons aussi d'économie publique, en particulier du rôle de l'état dans le financement de stades d'équipes professionnelles. Enfin, nous discutons des stratégies des athlètes professionnels pour améliorer leur condition de vie et leur sécurité dans les ligues. Une attention particulière sera portée sur la détermination de leurs salaires annuels. Si le temps le permet, nous discuterons de mégaévénements comme les jeux olympiques, le mondial du foot, et les sports individuels à forte rémunération comme le tennis ou le golf.

Livre recommandé

The Economics of Sports

7ième édition (les 4e, 5e et 6e éditions sont acceptables)

Auteurs: *Michael A. Leeds, Peter von Allmen et Victor A. Matheson*

Maison d'édition: *Routledge*.

- Une copie de la 4e édition a été mise en réserve à la bibliothèque centrale.
- Sur moodle: liens et forum pour vous aider obtenir un exemplaire usagé.

Thèmes du cours (en ordre de présentation dans le cours)

1 Comportement monopolistique

Organisation industrielle du sport professionnel

2 Ligues et franchises

- 2.1 Ligues ouvertes vs ligues fermées
- 2.2 Comportement de maximisation d'équipes
- 2.3 Ligues fermées : Amérique du Nord
- 2.4 Ligues ouvertes : foot européen

3 Monopole et lois anti-trust

- 3.1 Inefficacités macroéconomiques et monopoles
- 3.2 Tarification stratégique
- 3.3 Nature efficace des monopoles
- 3.4 Barrières à l'entrée
- 3.5 Lois anti-trust

4 Équilibre compétitif

4.1 Mesures

4.2 Mécanismes utilisés pour atteindre l'équilibre

Finances publiques et sport professionnel

5 Qui bénéficie du financement public ?

5.1 Les équipes

5.2 Les partisans

5.3 Les villes

6 Qui va payer pour les stades et infrastructures?

6.1 Les villes

6.2 Équipes et pouvoir monopolistique sur les villes

6.3 Location et coûts de stades

6.4 Financement des stades

6.5 Comment payer pour les stades?

Marchés du travail dans le sport professionnel

7 Structure de marché

7.1 Offre et demande

7.2 Tournois et effets de superstars

7.3 Externalités négatives des tournois

8 Imperfections du marché du travail

8.1 Pouvoir de monopsonie des ligues

8.2 Syndicats des joueurs

8.3 Agents libres

8.4 Conflits et conventions collectives

9 Diversité, équité et inclusion dans les sports

Évaluation

Intra	25%	19 octobre 2023
Final	25%	14 décembre 2023
Travail de session (équipe de 3 max) :	40%	7 décembre 2023
Présentation du travail en classe :	10%	30 novembre et 7 décembre 2023

Travail de session

- 20 pages (une personne), 25 pages (2 personnes), 30 pages (3 personnes) sans les tableaux et les références.
- Caractère Arial 12 pts, interligne 1.5.
- Maximum de 3 étudiants par travail.
- Le thème du travail peut concerner des sports professionnels qui n'ont pas été analysés en classe.
- 10% de la note sera basé sur la qualité du français.

Thèmes possibles mais non-exclusifs

- Décrire et expliquer l'organisation industriel d'un sport professionnel.
- Décrire et expliquer les points centraux d'une convention collective
- Analyse bénéfice couts pour les gouvernements de subventionner la construction d'un stade de baseball à Montréal ou du mondial au Canada
- Le streaming comme source de revenu.
- Impact de la COVID sur les finances (choisir un sport en particulier).
- Expliquer l'explosion de la valeur des droits de télé sports nord-américains + foot.
- Comparer la structure de l'industrie du foot en Europe avec le football américain (Du point de vue des villes qui accueillent ces équipes, des propriétaires et celui des partisans).
- Stratégies pour augmenter la popularité du foot en Amérique du Nord
- Expliquer la montée fulgurante de la valeur des équipes pro depuis 1990.

Un plan de travail est attendu pour la semaine 8.

Notre politique sur l'intelligence artificielle (Chatgpt ou autre):

Nous n'encourageons pas les étudiant.e.s à utiliser une intelligence artificielle (IA) telle Chatgpt, mais nous ne l'interdisons pas non plus. Si vous décidez d'utiliser une IA, il faut en faire la déclaration sur la page couverture de votre travail; ceci n'entraîne aucun préjugé dans la correction. Sachez que

- les erreurs factuelles et raisonnements erronés (dont Chatgpt est parfois coupable) seront imputés entièrement aux étudiant.e.s qui remettent le travail ;
- vous devrez faire une présentation orale basée sur le travail .

Donc, que vous ayez recours ou non à l'intelligence artificielle, il vous faudra acquérir une connaissance intime de votre sujet.

En somme, notre philosophie est que l'IA est là pour vous aider, mais pas pour faire le travail à votre place.

Page d'information

Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignants.es en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap situation.handicap@uqam.ca 514-987-3148 :AB-2300

Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ : bire.uqam.ca

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examen devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : sasesh.uqam.ca afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen.

PLAGIAT - Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Informations sur les Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.

Bureau de l'**aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante.uqam.ca